

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'HERAULT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-DREZERY

Séance du 12 juin 2025

Membres du Conseil Municipal : 23

Présents : 20

Votants : 23

Absents : 3

Procurations : 3

L'an deux mille vingt-cinq et le douze juin, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Mme GALABRUN-BOULBES Jackie, Maire de Saint-Drézéry.

Présents :

Mme GALABRUN-BOULBES Jackie, M. LE BLEVEC, M. DACHEUX Jean-Philippe, M. LAVIE Richard, Mme BIGLIONE-KAPLANSKI Marion, M. DEBARGE Francis, M. SALVADOR Daniel, M. MERCIER Philippe, Mme REYREAU Peggy, Mme TROCELLIER-BERGER Agnès, Mme JACQUEMIN Monique, M. DI NATALE Paolo, M ARNAUD Hervé, Mme FERRERES France, Mme ARNAUD Sandrine, M. FOURNEAU Julien, M. JULIEN Eric, Mme LEOTARD Hélène, M. BELLOC Didier, Mme BAECKEROOT Marie-Hélène

Procurations :

Mme SIRVEN Françoise donne procuration à Mme France FERRERES
Mme HOUVENAGHEL-DEFOORT Géraldine donne procuration à Mme Marie-Hélène BAECKEROOT
M. CAPELLI Fabrice donne procuration à Mme Monique JACQUEMIN

Objet : Finances - Subvention 2025 au CCAS

Mme la Maire rappelle qu'il est prévu au budget 2025, une inscription budgétaire à l'article 657363 pour le versement au budget du CCAS de la somme de 10 000 euros
Il est nécessaire de valider cette inscription budgétaire de subvention par le vote d'une délibération par le Conseil Municipal

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- APPROUVE le vote de la subvention au budget du CCAS pour un montant de 10 000 €
- AUTORISE Mme la Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

Pour copie conforme



Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture de l'Hérault

le

Et publication ou notification le

La Maire,
Jackie GALABRUN-BOULBES